

Obsèques

Avis administratifs

INVENTAIRE ET PROJET DE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION

Commune de FLEURY-SUR-ORNE

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire portant sur le projet de création d'un cimetière payant sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Orne (14271)

AVIS

Par délibération en date du 1er décembre 2014, l'intercom Lisieux-Pays d'Auge Normandie a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU de Le Mesnil-Guillaume

D'ENQUÊTE CONJOINTE

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2014, M. le Préfet du Calvados a prescrit l'ouverture d'une enquête préliminaire conjointe, du lundi 5 janvier à 8 h 45 au vendredi 6 février 2015 à 17 h 00, au préable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire en vue du projet de création d'un cimetière payant sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Orne.

AVIS

Par arrêté préfectoral du 4 novembre 2014, M. le Préfet du Calvados a prescrit l'ouverture d'une enquête préliminaire conjointe, du mardi 16 décembre 2014 à 16 h 00 au 20 janvier 2015 à 18 h 00 dans les locaux de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels à savoir :

La dossier et les pièces annexes sont déposées par écrit soit au maire qui les joindra aux registres, soit au commissaire enquêteur à la mairie de Fleury-sur-Orne siège de l'enquête conjointe, sis 10, rue Serge-Rouzier, 14123 Fleury-sur-Orne qui les transmettra au juge des séquestres respectifs.

De plus, le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, lieux et heures suivants :

Mardi 6 janvier 2015 de 14 h 00 à 17 h 00, dimanche 24 janvier 2015 de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 17 h 00 à 18 h 30, le jeudi 17 h 00 à 18 h 00, au mardi 20 janvier 2015 à 18 h 00 dans les locaux de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels à savoir :

La dossier et les pièces annexes sont déposées par écrit soit au maire qui les joindra aux registres, soit au commissaire enquêteur à la mairie de Fleury-sur-Orne siège de l'enquête conjointe, sis 10, rue Serge-Rouzier, 14123 Fleury-sur-Orne qui les transmettra au juge des séquestres respectifs.

Le public pourra consulter le rapport, et les conclusions du commissaire enquêteur à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, service urbanisme, dépendance, risques, sis 10, boulevard Général-Vauville, CS 73224, 14052 Caen cedex 4 et auprès de la mairie de Thaon : les lundi, mardi et vendredi, de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 17 h 00 à 18 h 30.

Les observations seront recueillies sur les registres ouverts à cet effet ou adressées par écrit soit au maire qui les joindra aux registres, soit au commissaire enquêteur à la mairie de Thaon, siège de l'enquête conjointe, sis 15, Grande Rue, 14610 Thaon, qui les joindra aux registres respectifs.

De plus, le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, lieux et heures suivants :

Mardi 6 janvier 2015 de 16 h 00 à 18 h 00 (ouverture de l'enquête), et le mardi 23 janvier 2015, de 16 h 00 à 18 h 00,

le samedi 30 janvier 2015, de 10 h à 12 h 00, et le mardi 20 janvier 2015 de 16 h 00 à 18 h 00 (clôture de l'enquête).

Le public pourra consulter le rapport, et les conclusions du commissaire enquêteur à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, service urbanisme, dépendances, risques, sis 10, boulevard Général-Vauville, CS 73224, 14052 Caen cedex 4, et auprès de la mairie de Thaon, après transmission et dépôt des pièces dans les délais légaux.

Le public pourra également consulter le rapport, lavis et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site Internet de l'Etat préfecture, après transmission et dépôt des pièces dans les délais légaux.

Par acte sous seing privé en date à Caen du 3 décembre 2014, il a été constitué une société civile de moyens dénommée «Des Docteurs Cleron et Delmas cardiologues».

Capital : 600 euros.
Siège social : 7, rue Magellan, 14200 Hérouville-Saint-Clair.

Objet : faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens tant humains que matériels nécessaires à l'exercice de leur profession.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Dénomination : Cadi Web.

Forme : société à responsabilité limitée.

Siège social : 7, rue Magellan, 14200 Hérouville-Saint-Clair.

La société sera immatriculée au Registry du commerce et des sociétés de Caen.

Pour avis,

Co-sociétaire : Stéphane Cléron, 14970 Belles-Portes, 14200 Hérouville-Saint-Clair.

Objet : faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens tant humains que matériels nécessaires à l'exercice de leur profession.

Immatrication au RCS.

Cogérants : Stéphane Cléron, 14970 Belles-Portes, 14200 Hérouville-Saint-Clair.

Objet : faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens tant humains que matériels nécessaires à l'exercice de leur profession.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Immatrication : au RCS de Caen.

Les cessions sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Toutes autres cessions à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale des associés.

Pour avis

Les Cogérants.

Le journal tous les matins chez vous avant 7h30 dans votre boîte aux lettres et dès 5 heures du matin sur vos écrans.

Tarifs et offres sur :

s'rites.

strangin.

l'annexe.

investiture au

l'annexe.

l'annexe.</p

annonces légales

46 | Liberté 18 décembre 2014

Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28
Marchés inférieurs à 25 000 euros HT

COMMUNE DE THAON

REPUBLIQUE FRANCAISE

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET ENQUETE PARCELLAIRE PORTANT
SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT
DE LA ZONE AGGLOMEREE DE LA COMMUNE
DE THAON (14685) - 2° AVIS**

Par arrêté préfectoral du 4 novembre 2014, Monsieur le Préfet du Calvados a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe du mardi 16 décembre à 16h00 au mardi 20 janvier 2015 à 18h00,

préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire en vue du projet de contournement de la zone agglomérée de la commune de THAON.

Le dossier pourra être consulté du 16 décembre à 16h00 au 20 janvier 2015 à 18h00 dans les locaux de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels à savoir :

Mairie de THAON : le lundi, mardi et vendredi de 16H00 à 18H00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 17H00 à 18H30. Monsieur Hubert SEJOURNÉ, ingénieur à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procédera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Pour cette mission, l'intéressé utilisera son véhicule personnel. Madame Michèle LE DU, cadre supérieur à la poste à la retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le président du Tribunal Administratif de CAEN.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le président du Tribunal Administratif de CAEN.

Le dossier et les pièces annexes sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat durant la période de déroulement de l'enquête préalable à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>. Les observations seront recueillies sur les registres ouverts à cet effet ou adressées par écrit soit au maire qui les joindra aux registres, soit au commissaire enquêteur à la mairie de FLEURY-SUR-ORNE siège de l'enquête conjointe, sis 10, rue Serge-Reuzière - 14123 FLEURY-SUR-ORNE qui les joindra aux registres respectifs.

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

Mairie de FLEURY-SUR-ORNE : le mardi 6 janvier 2015 de 14h00 à 17h00. Le samedi 24 janvier 2015 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 6 février 2015 de 14h00 à 17h00 (sfère de l'enquête). Le public pourra consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados. Service Urbanisme, Déplacements, Risques site 10, boulevard général Vanier - CS 75 224 - 14052 CAEN Cedex 4 et auprès de la mairie de FLEURY-SUR-ORNE après transmission et dépôt des pièces dans les délais légaux.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de l'enquêteur titulaire à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

Le public pourra également consulter le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur titulaire, procedera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites par le présent arrêté.

mises à jour dans les annexes du PLU.

1. Commissaire enquêteur :

Madame Catherine DE LA GARANDIERE, attaché territorial à la retraite a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire celle enquête publique, par décision n° E14000127/14 du Président du Tribunal administratif de CAEN du 3 décembre 2014. Madame Ghislaine EVEN, formaticien en urbanisme réglementaire a été désignée en qualité de suppléante par cette même décision.

2. Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- le projet de modification.

- la note explicative de synthèse et la note de procédure de l'enquête.

3. Les lieux et dates de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du 12 janvier au 14 février 2015 inclus.

3-1. consultation du dossier soumis à enquête publique :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés du 12 janvier au 14 février inclus, à l'Hôtel de Ville de Caen, salle du Scriptorium, (rez-de-chaussée derrière l'accès général), ainsi que dans chaque quartier de vie, aux jours et heures d'ouverture au public. Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou encore les faire connaître par écrit ou oralement à la Commissaire enquêteure.

3-2. Permanentes de la commissaire enquêteuse

Elle siégera à l'Hôtel de Ville de Caen où toutes les observations devront lui être adressées : Mme la commissaire enquêteuse - Direction de l'urbanisme - Hôtel de Ville - Esplanade J.M Louvel, 14000 CAEN. Elle tiendra une permanence à l'Hôtel de Ville et dans les pôles de vie aux jours et heures de permanence suivants : - Hôtel de Ville de CAEN, Esplanade Jean-Marie LOVEL 14000 CAEN, salle du Scriptorium, rez-de-chaussée derrière l'accès général : le lundi 12 janvier 2015, de 9h00 à 13h00;

3-3. Pôles de Vie NORD-EST :

Stade de Venoix, 14000 Caen, du lundi au vendredi de 9h à 18h55, le vendredi de 8h15 à 16h45, le samedi de 9h30 à 22h30

3-4. Pôle de Vie NORD-OUEST :

5, rue jean Racine, 14000 Caen, du lundi au vendredi de 9h à 18h

3-5. Pôle de Vie RIVE DROITE :

16, avenue Guyemer (Parc Claude-Decaens), 14000 Caen, du lundi au vendredi de 9h à 18h

3-6. Pôle de Vie NORD-OUEST / SUD-OUEST :

12, rue du Stade de Venoix, 14000 Caen, du lundi au vendredi de 9h à 18h

4. les suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêteuse établira un rapport qui relèvera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet. La commissaire enquêteuse transmettra au Maire de Caen, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse pourront être consultés à la direction de l'urbanisme de Caen, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé sur le site internet de la commune : "<http://www.caen.fr>", pendant un délai d'un mois. Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse au titre de l'urbanisme de la Ville de Caen, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé sur le site internet de la commune : "<http://www.caen.fr>", pendant un délai d'un mois. Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse au titre de l'urbanisme de la Ville de Caen, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé sur le site internet de la commune : "<http://www.caen.fr>".

Eventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local de l'Urbanisme sera ensuite soumis à l'approbation Conseil Municipal de la Ville de Caen.

Saint Laurent 14000 CAEN.

Eventuellement modifiée pour tenir compte des résultats concernant notamment des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de secteurs, des emplacements réservés (ER)...

Enfin, la modification est l'occasion d'intégrer deux

ANNONCES

ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

Cette rubrique est faite pour vous. Consultez les marchés publics inférieurs à 25 000 euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région.

Vous les retrouvez également sur le site : questmarches.com

Tarif de référence stipulé dans Art.6 de l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 soit 4,04 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-154 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Enquête publique

PREFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

du 20 décembre 2013 soit 4,04 € ht la ligne.

AVIS AU PUBLIC

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à la Déclaration d'intérêt Général et à l'Autorisation au titre de l'article L. 211-7 et L. 214-1 et suivants du code de l'environnement relative à la réalisation d'une

et légales

Ouest-France Calvados
Samedi 8 janvier 2015

Ordonnance 2005



Caen habitat

Accord-cadre visant à la conclusion de marchés de coordination sécurité et protection de la santé

PROCÉDURE ADAPTÉE

Avis rectificatif

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) procède à une consultation pour un marché passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 144, 1^{er} alinéa du Code des marchés publics).
Objet : acquisition d'une porte clapet pour la forme 5.
Au lieu de :
Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) procède à une consultation pour un marché passé selon la procédure adaptée (article 144, III du Code des marchés publics).

Objet : acquisition d'une porte clapet pour la forme 5.
La date limite de remise des offres est fixée au 19 janvier 2015 à 20 h 00.
Modalités de retrait du dossier de consultation :
soit en faisant la demande au : secrétariat du service des achats, Pôle marchés, Grand Port Maritime du Havre, terre-plein de la Barre, CS 81413, 76067 Le Havre cedex ; télécopieur 02.32.74.72.40.

Courriel : pamarches@havre-port.fr
www.achatpublic.com

L'avis d'appel public à la concurrence correspondant est publié sur le site du GPMH (www.havre-port.fr) ainsi qu'au BOAMP (www.journal-officiel.gouv.fr).
Description : les candidats peuvent répondre pour l'un ou les 2 lots :
Lot 1 : opérations de niveau 1, et 2, 4 candidats multibénéficiaires.
Lot 2 : opérations de niveau 3, 3 candidats multibénéficiaires.
Le candidat n'a pas la possibilité de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements. L'accord-cadre ne comporte pas de montant minimal et un montant global maximum inférieur sur le patrimoine de Caen Habitat.

Participation est réservée à une profession particulière : oui.
Défai : l'exécution : l'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de notification de l'accord-cadre avec possibilité de 2 reconductions tacites annuelles.

Démarrage prévisionnel : février 2015.
Modalités d'obtention du DCE : demande du DCE sous forme papier à transmettre par courrier ou par télexope Caen Habitat, 1, place Jean-Nouvelles, CS 75227, 14027 Caen cedex 4, tél. 02 31 27 50 12.
Date de l'envoi de l'avis à la publication : 5 janvier 2015.

Renseignements administratifs : courriel : sg-marches@caenhabitat.fr ; tél. 02 31 27 50 12.
Date de l'envoi de l'avis à la publication : 5 janvier 2015.

Inflation

RE

ame acheteur : Sdis 14, Correspondant :
1-Juin, BP 35044, 14047 Caen cedex 5,
3143.40.39.

Intendance en plomberie chauffage vanille-service Départemental d'Încendie et de Sécurité : bâtimens du Service Départemental d'Încendie et de Sécurité :
1 à bons de commande multi attributaires 1 annee, lancé selon la procédure adaptée Code des marchés publics.

Recours : Caen, 3, rue Arthur-le-Duc, ministral de Caen, 3, rue Arthur-le-Duc, lication : 5 janvier 2015.

l'une note méthodologique élaborée par le règlement de consultation).

ur obtenir les documents : le dossier de candidature à la plateforme de dématérialisation de support ouvert de 9 h 00 à 19 h 00 les recours : Caen, 3, rue Arthur-le-Duc, ministral de Caen, 3, rue Arthur-le-Duc, lication : 5 janvier 2015.

Assainissement collectif

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Dénomination de la collectivité : commune de Barbery, mairie, route de la Suisse-Normande, 14220 Barbery.

2. Objet de la consultation : déléguer par affermage du service public d'assainissement collectif conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

3. Caractéristiques principales :
Durée de délégation : 12 ans.

Assiette de remunération :
- nombre d'abonnés : 291 (données 2013), volumes d'eau potable assujettis à la taxe d'assainissement : # 25 000 m³.

Installations à exploiter :
- 7 300 ml de conduites gravillées, 3 postes de relèvement avec 1 110 ml de conduites de renouvellement, 1 station d'épurateur de type boues activées taillé charge d'une capacité nominale de 1 300 équivalents-habitants.

4. Modalités de dépôt des candidatures : les candidatures seront transmises sous double enveloppe par pli recommandé avec accusé de réception ou télécopie à l'adresse suivante : M. le Maire de la commune de Barbery, mairie, route de la Suisse-Normande, 14220 Barbery.

5. Date limite de réception des candidatures : le vendredi 27 février 2015.

6. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : dossier

comportant la preuve de la possession des qualifications nécessaires au poste demandé, la preuve de la capacité financière et la preuve de la bonne gestion.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le Président du conseil d'administration François PETIT.

Pour avis E.G. LOUZY Notaire.

Avis administratifs



S. N. A. V. U. N. O. R. K. Y

Autres marchés

Grand Port Maritime du Havre (GPMH)

Acquisition d'une porte clapet pour la forme 5

PROCÉDURE ADAPTÉE

Avis rectificatif

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) procède à une consultation pour un marché passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 144, 1^{er} alinéa du Code des marchés publics).

Objet : acquisition d'une porte clapet pour la forme 5.

La date limite de remise des offres est fixée au 19 janvier 2015 à 20 h 00.
Modalités de retrait du dossier de consultation :

- soit en faisant la demande au : secrétariat du service des achats, Pôle marchés, Grand Port Maritime du Havre, terre-plein de la Barre, CS 81413, 76067 Le Havre cedex ; télécopieur 02.32.74.72.40.

Courriel : pamarches@havre-port.fr

L'avis d'appel public à la concurrence correspondant est publié sur le site du GPMH (www.havre-port.fr) ainsi qu'au BOAMP (www.journal-officiel.gouv.fr).
Description : les candidats peuvent répondre pour l'un ou les 2 lots :
Lot 1 : opérations de niveau 1, et 2, 4 candidats multibénéficiaires.

Le candidat n'a pas la possibilité de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements. L'accord-cadre ne comporte pas de montant minimal et un montant global maximum inférieur sur le patrimoine de Caen Habitat.

Participation est réservée à une profession particulière : oui.
Défai : l'exécution : l'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de notification de l'accord-cadre avec possibilité de 2 reconductions tacites annuelles.

Démarrage prévisionnel : février 2015.
Modalités d'obtention du DCE : demande du DCE sous forme papier à transmettre par courrier ou par télexope Caen Habitat, 1, place Jean-Nouvelles, CS 75227, 14027 Caen cedex 4, tél. 02 31 27 50 12.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : 5 janvier 2015.

Vie des sociétés

SAS LH RETAIL CONSULTING

Société par actions simplifiée

Siège social : Domaine du Golf

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21 janvier 2015 est créée la société SAS LH RETAIL LES SAINTS CLAIRS

AVIS DE LOCATION-GRÈANCE

d'un fonds de commerce

AVIS

et de résiliation

de location-grèance

1) Aux termes des décisions de l'assemblée unique en date du 28 décembre 2014, de la société SAS LH RETAIL CONSULTING, SARL à 1000 euros, dont le siège social est à Caen (Calvados), 25, rue Guillaumet-Confourcq, immatriculé sous le numéro 789 391 214 RCS Caen, enregistré à Caen Nord le 14/03/2014, case n° 13, Mme Laurence Halz, demeurant à Cormeilles-en-Retz (Calvados), 63, rue des Ecoles, a fait apport à la société Elka Coiffure, du fonds de commerce de salon de coiffure, sis et exploité à Caen (Calvados), 25, rue Guillaume-le-Conquérant, lui appartenant et pour laquelle elle est immatriculée sous le numéro 793 991 214 RCS Caen. Cet apport suscité une attribution à l'apporteur à titre d'autrui de 119 000 parts sociales de 10 euros de nominal, émises par la société Elka Coiffure. La date d'enregistrement du transfert de propriété a été fixée au 29 décembre 2014, par la consulaire des qualités d'Elka Coiffure, du fonds de commerce de salon de coiffure, sis et exploité à Caen (Calvados), 25, rue Guillaume-le-Conquérant, lui appartenant et pour laquelle elle est immatriculée sous le numéro 793 991 214 RCS Caen. L'apport a été rémunéré moyennant attribution de capital à 119 000 parts sociales de 10 euros de nominal, émises par la société Elka Coiffure. La date d'enregistrement du transfert de propriété a été fixée au 29 décembre 2014, par la consulaire des qualités d'Elka Coiffure, du fonds de commerce de salon de coiffure, sis et exploité à Caen (Calvados), 25, rue Guillaume-le-Conquérant, lui appartenant et pour laquelle elle est immatriculée sous le numéro 793 991 214 RCS Caen. Les termes de l'apport sont fixés au 1^{er} janvier 2015, à 12 h 00.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. Le capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Le capital social est réduit de 62 500 euros pour être porté à 41 700 euros, par suite de la remboursement de 12 500 parts, par 5 euros de valeur nominale chacune. La capital social est réduit pour une durée d'un an.

Fait à Caen,

Le 14 novembre 2014.

Pour le Président

et par délégué

Le Directeur Départemental

Christian DUPLESSIS,

Notaire.

Commune de Fleury-sur-Ouche

Enquête publique
à déclarer d'utilité publique
et enquête parcellaire
portant sur le projet de création
d'un cimetière paysager
sur le territoire de la commune
de Fleury-sur-Ouche (14271)

2 AVIS

D'ENQUÊTE CONJOINTE

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2014, M. le Préfet du Calvados a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe, du lundi 5 janvier à 8 h 45 au vendredi 6 février 2015 à 17 h 00, relative à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire en vue du projet de création d'un cimetière paysager sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Ouche.

Le dossier pourra être consulté du 5 janvier à 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30, le vendredi 6 février de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

M. Bruno Conan a été désigné par M. le Président du tribunal administratif, en tant que commissaire enquêteur à la réalisation d'ouvertures habilitées à savoir : Maines de Fleury-sur-Ouche : du lundi au jeudi 15 h 00 à 19 h 00, vendredi 15 h 00 à 18 h 00.

Pendant la durée de l'enquête préalable à la réalisation d'ouvertures habilitées à savoir : Maines de Fleury-sur-Ouche : du lundi au jeudi 15 h 00 à 19 h 00, vendredi 15 h 00 à 18 h 00.

Le dossier sera accessible à la mairie de Fleury-sur-Ouche à l'adresse suivante : 14, rue Sergeant Rouzière, 14271 Fleury-sur-Ouche qui sera présentée par le préfet au président du tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport, en tout état de cause, à l'adresse suivante : 14, rue Sergeant Rouzière, 14271 Fleury-sur-Ouche.

Par arrêté du 26 novembre 2014, le maire de Couray-Rabut a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de Plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Yan Duet, ingénieur en génie rural retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur à la réalisation d'ouvertures habilitées à savoir : Maines de Fleury-sur-Ouche : du lundi au jeudi 15 h 00 à 19 h 00.

Le dossier sera accessible à la mairie de Fleury-sur-Ouche à l'adresse suivante : 14, rue Sergeant Rouzière, 14271 Fleury-sur-Ouche.

Le public pourra consulter le rapport, en tout état de cause, à l'adresse suivante : 14, rue Sergeant Rouzière, 14271 Fleury-sur-Ouche.

Par arrêté préfectoral du 26 novembre 2014, le maire de Maines-Couture a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de Plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Marc Vasselin est désigné en qualité de commissaire enquêteur supplémentaire à l'ensemble des terrains et de la mer du Calvados. Le dossier sera accessible à la mairie de Maines-Couture à l'adresse suivante : 14, rue de l'Église,

